



# Pour une nouvelle politique à La Réunion

25 propositions du PCR

*Face à la crise que connaît La Réunion aujourd'hui, face aux nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, rassemblons-nous pour une nouvelle politique, comme l'ont fait les Réunionnais·es en 1945, autour de Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche pour sortir La Réunion de la misère coloniale.*

édité par **Témoignages**  
dans le cadre de son 70<sup>ème</sup> anniversaire

Lisez **Témoignages**

**[www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)**



**Newsletter**



**Version Mobile**

Vendredi 5 MAI 1944

**Témoignages** **70 ans**

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGES

117 Rue Charles-Gounod

**70 ans de luttes pour La Réunion**

**Tout au long de ses 70 ans, "Témoignages" a toujours lié luttes immédiates et vision d'avenir, batailles locales et prise en compte du contexte général, régional et mondial.**

Ceci posé, regardons un peu autour de nous, en fait, à la Réunion, pour tirer de cet examen des

# SOMMAIRE

<b>Le contexte historique .....</b>	<b>5</b>
<b>Depuis 69 ans l'esprit et la lettre du 19 mars 1946 ne sont pas respectés .....</b>	<b>5</b>
• <i>Le 21 octobre 1945 les Réunionnais s'unissent dans l'espérance d'une vie meilleure.....</i>	<i>5</i>
• <i>Seulement 5 mois après, le 19 mars 1946, l'espoir des Réunionnais devient Droit</i>	<i>6</i>
• <i>Mais cet espoir et ce droit sont trahis par des décisions politiques qui, au contraire, creusent les inégalités.....</i>	<i>6</i>
<b>69 ans après, une crise sans précédent, un système à bout de souffle .....</b>	<b>9</b>
• <i>Notre pays reste socialement "hors norme".....</i>	<i>10</i>
• <i>Notre économie est trop fragile .....</i>	<i>11</i>
• <i>Une situation qui va malheureusement s'empirer .....</i>	<i>11</i>
<b>L'analyse du PCR et ses propositions aujourd'hui reconnues et respectées .....</b>	<b>12</b>
<b>25 propositions du PCR .....</b>	<b>14</b>
<b>Répondre à l'urgence sociale et en finir avec l'apartheid social .....</b>	<b>14</b>
• <i>Emploi .....</i>	<i>14</i>
• <i>Logement.....</i>	<i>16</i>
• <i>Coût de la vie.....</i>	<i>16</i>
• <i>Revenus.....</i>	<i>16</i>
<b>Instaurer un développement durable et solidaire .....</b>	<b>17</b>
• <i>Déplacements, routes .....</i>	<i>17</i>
• <i>Eau, déchets .....</i>	<i>18</i>
• <i>Énergie.....</i>	<i>19</i>
• <i>Éducation, Culture .....</i>	<i>20</i>
• <i>Développement économique .....</i>	<i>20</i>
• <i>Coopération régionale et co-développement .....</i>	<i>21</i>
<b>Une nouvelle gouvernance .....</b>	<b>22</b>
• <i>Des moyens financiers .....</i>	<i>22</i>
• <i>Des moyens politiques .....</i>	<i>22</i>
<b>L'urgence : la canne et l'agriculture .....</b>	<b>23</b>



*Si on peut être satisfait que le bidonville "petit Paris" (❶) ait été éradiqué. Peut-on se satisfaire des conditions de vie dans lesquelles vit une part encore importante de notre population (❷ le matelas de cette maison est relevé la journée pour que la "chambre unique" laisse place au "séjour/salle à manger") ?*

# LE CONTEXTE HISTORIQUE

## **Depuis 69 ans l'esprit et la lettre du 19 mars 1946 ne sont pas respectés**

En 1945, La Réunion connaissait une misère sans précédente, due au régime colonial et aggravée par 6 ans de guerre mondiale :

- plus de la moitié de la population n'avait ni eau ni électricité et vivait dans des cases en paille.
- dépourvue de ressources, la population n'avait pas droit à la santé. Les épidémies faisaient des ravages (paludisme, dysenterie, tuberculose) ; la mortalité infantile était très élevée et l'espérance de vie de la population n'atteignait pas 40 ans.

## **Le 21 octobre 1945<sup>1</sup> les Réunionnais s'unissent dans l'espérance d'une vie meilleure**

Face à cette situation désastreuse, les habitant•e•s de l'île se sont massivement rassemblé•e•s autour du Docteur Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche, dans le CRADS, où l'on retrouvait des politiques, des syndicalistes, des intellectuels, etc., pour proposer une nouvelle politique pour La Réunion.

Dans le même temps, en Guadeloupe, en Guyane et à la Martinique, qui connaissaient la même situation que La Réunion, des hommes comme Aimé Césaire et Léopold Bissol, engageaient la même démarche que le Docteur Raymond Vergès et Léon de Lépervanche.

---

<sup>1</sup> Au élections générales du 21 octobre 1945, les candidats du CRADS (Comité Réunionnais d'Action Démocratique et Sociale) ont remporté les 2 députés qui allaient faire voter la loi du 19 mars 1946.

## **Seulement 5 mois après, le 19 mars 1946, l'espoir des Réunionnais devient Droit**

Élus députés aux élections législatives du 21 octobre 1945, ils proposèrent, avec d'autres de leurs collègues, un projet de loi visant à mettre fin au régime colonial dans ces quatre vieilles colonies et à étendre aux habitants de ces pays les mêmes droits sociaux que les habitants de France. Ce rassemblement majoritaire a porté ses fruits puisque la loi a été votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale. C'était le 19 mars 1946. Cette loi sera dite "loi d'égalité".

Les premières mesures appliquées après l'adoption de cette loi étaient à la hauteur des espérances des habitants de nos quatre pays. Pour la première fois en effet, les Réunionnais•es pouvaient se faire soigner gratuitement grâce à l'AMG (Aide Médicale Gratuite).

## **Mais cet espoir et ce droit sont trahis par des décisions politiques qui, au contraire, creusent les inégalités**

En effet, très vite le gouvernement de l'époque ainsi que ses successeurs ont pris des mesures ou des attitudes qui allaient entrer en contradiction avec l'idéal politique des Vergès–Lépervanche–Césaire...

En matière d'égalité, il a fallu 40 années de lutte –avec notamment la démission en 1987 de 2 députés réunionnais, Paul Vergès et Élie Hoarau, pour exiger l'application de la loi– pour obtenir l'égalité des droits sociaux avec la France (Smic, allocations familiales, etc).

D'autres décisions ont pesé sur l'avenir de nos pays, au point d'être à la base de leur situation économique et sociale actuelle. Citons quelques-unes d'entre elles :

### **Prime de vie chère exclusive**

Au nom du coût de la vie plus élevé dans les colonies qu'en métropole, le gouvernement décide de sur-rémunérer (le double qu'en France) dès le 1er janvier 1947 les fonctionnaires d'État exerçant dans ces anciennes colonies, en leur accordant notamment une prime de vie chère appelée anciennement "supplément colonial". Mais il refuse la même mesure aux autres catégories de travailleurs (dont les fonctionnaires d'État autochtones) et à la population d'une manière générale.

Au terme de nombreuses luttes syndicales, ces primes de vie chère ont été étendues à l'ensemble de la fonction publique d'État et plus tard à certains secteurs de la fonction publique territoriale (la minorité d'agents titulaires) ou para-publique et d'autres services (banques, assurances, sécurité sociale etc).

Mais la majorité des salariés (deux tiers des employés communaux, les salariés du secteur privé, etc.) ainsi que la population relevant des minima sociaux ne bénéficient pas de cette indemnité de vie chère, qui n'est donc versée qu'à une minorité de la population.

Ainsi, après le vote de la loi de 1946 qui devait être une loi d'égalité, le gouvernement prend une première mesure qui allait institutionnaliser les inégalités, créant un apartheid social dans nos pays qui perdure encore aujourd'hui et s'aggrave.

Ces primes de vie chère et autres majorations ont créé un marché favorisant l'implantation de monopoles (commerces, transports, énergies) et ont généré une dépendance accrue de La Réunion vis à vis de l'extérieur. Elles ont généré aussi de multiples déséquilibres dans l'économie réunionnaise (difficulté voire impossibilité pour des entreprises réunionnaises de se créer ou de se développer face aux monopoles d'importation). La situation actuelle du chômage n'est pas étrangère à cette donnée.

### **Suppression du train**

A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, La Réunion était dotée d'un mode de transport efficace et adapté aux besoins de la population et de ses activités. Un chemin de fer reliait Saint-Benoît à Saint-Pierre et servait aussi bien au transport des passagers que des marchandises. La réalisation de cet ouvrage relevait à l'époque d'un exploit technique et était signalée comme tel.

La suppression du chemin de fer a non seulement créé un grave problème social de suppression d'emplois mais a aussi renforcé les monopoles automobiles et pétroliers. Cela a également aggravé la dépendance de La Réunion vis à vis de l'extérieur. Enfin, la situation du "tout automobile", créée par la disparition du train, pose désormais en plus du problème de la pollution un autre, qui est celui de la circulation.

### **Gestion erronée du facteur démographique**

Les gouvernements successifs n'ont pas su concevoir une politique de développement prenant en compte l'évolution démographique dans nos pays et à La Réunion en particulier. Or elle a véritablement explosé (à La Réunion, 250.000 habitants à la fin de la guerre ; 850.000 aujourd'hui). Au lieu d'anticiper, de créer des activités pour accueillir les nouveaux venus, on a dénoncé voire maudit "la sur-natalité", culpabilisant les Réunionnais•es, les utilisant quelque fois comme cobayes :

- expériences contraceptives criminelles : dépo-provéra
- déportation d'enfants, notamment vers la Creuse
- départ massif et organisé de jeunes vers la France par le BUMIDOM

*Pour une nouvelle politique*

L'arrivée massive d'une population supplémentaire imposait la mise en place d'une politique de développement à long terme. C'est ce qui n'a pas été fait mais c'est ce que prônait, depuis sa création, le Parti Communiste Réunionnais.





# **69 ANS APRÈS, UNE CRISE SANS PRÉCÉDENT, UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE**

Les politiques menées par les gouvernements successifs depuis la loi du 19 mars 1946 ont produit des résultats contrastés mais préoccupants pour l'avenir.

Sans sous-estimer en effet les avancées obtenues sur le plan de la santé, de l'éducation, des infrastructures, et les progrès réalisés dans les domaines de l'import substitution et de l'agroalimentaire, du développement des services marchands, il apparaît aujourd'hui que le cadre en vigueur depuis plus d'un demi-siècle a épuisé ses effets, que le niveau du chômage qui gangrène notre société est insupportable et qu'il obscurcit l'avenir et les perspectives pour les jeunes.

## Notre pays reste socialement "hors norme"

L'étude réalisée par l'INSEE en partenariat avec le Conseil général au sujet des indicateurs sociaux départementaux<sup>2</sup>, révèle le diagnostic suivant :

**"- Une situation sociale hors norme.** Avec 343 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, La Réunion est un département hors norme. Il faut le comparer à des territoires deux à trois fois plus peuplés ou regrouper plusieurs départements de même taille pour retrouver un nombre de pauvres aussi élevé.

L'absence d'emplois et des revenus d'activité insuffisants expliquent principalement cette situation. Elle a pour conséquence un recours massif aux minima sociaux qui couvrent 150 000 foyers et 240 000 personnes. La précarité touche plus particulièrement les personnes âgées et les jeunes : 40 % des plus de 65 ans et la moitié des moins de 20 ans sont pauvres. Pour les plus âgés, la faiblesse des revenus s'accompagne d'une entrée en dépendance plus précoce que dans l'Hexagone, dès 50-59 ans contre 70-79 ans.

Malgré cette forte précarité, les problématiques de l'enfance en danger et du handicap se posent dans des termes proches de la situation métropolitaine, confirmant ainsi que la question monétaire n'explique pas tout.

Cependant, l'importance du niveau de la pauvreté représente un véritable défi à relever en matière d'action sociale à La Réunion. Ce niveau de pauvreté ne laisse aucune marge de manœuvres aux collectivités privées d'une partie des aides de l'État lesquelles ne pourront se retourner vers cette population pauvre pour équilibrer leur compte."

Le taux de chômage à La Réunion bat tous les records, oscillant autour de 30% de la population active : fin octobre 2014, le nombre de personnes en recherche active d'emploi était de 134 960 ; le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi toutes catégories confondues étant de 168 950. Si la France comptait 10 millions de chômeurs, quelle serait la situation là-bas ?

Plus de 25 000 ménages sont en attente d'un logement.

Malgré les actions entreprises, force est de constater que le nombre d'illettrés est de 110 000 en 2014, soit 68 ans après la loi du 19 mars 1946 et l'instauration de l'école publique obligatoire.

La montée de la délinquance, le taux de suicide chez les jeunes, le phénomène des grossesses précoces, l'alcoolisme, les violences intrafamiliales et particulièrement les violences faites aux femmes sont autant de signes montrant le délitement de la société réunionnaise.

---

<sup>2</sup> Revue "Insee Partenaires", n°25, août 2013.

## **Notre économie est trop fragile**

Depuis 2009, le rythme de croissance que connaissait La Réunion a été rompu. La combinaison de la crise conjoncturelle de à la crise structurelle et des choix politiques erronés, affecte l'activité économique.

Au niveau des investissements, la commande publique et le secteur du logement marquent un recul préoccupant.

Le taux de couverture des importations par les exportations est de l'ordre de 6%, traduisant l'extrême dépendance et vulnérabilité de notre économie.

Les dangers sur la canne (échéance 2017) et sur les autres produits des pays relevant des Accords de Partenariat Economique (APE) se précisent.

## **Une situation qui va malheureusement s'empirer**

La poursuite de la même politique renforce, année après année, les tendances lourdes observées depuis des décennies (augmentation du chômage, aggravation des inégalités, dégradation de la balance commerciale, de l'environnement, etc.). Elle n'est pas de nature à permettre de relever les défis nouveaux auxquels La Réunion est confrontée.

Aujourd'hui le gouvernement poursuit, notamment vis-à-vis des outremer, une politique s'inscrivant dans la même logique que celle de ses prédécesseurs, avec certes quelques améliorations.

Malgré la loi sur la régulation économique, malgré la progression des crédits 2015 de la mission Outremer (0,3%), malgré la majoration en outremer des dispositions fiscales prévues pour la France ainsi que des emplois aidés mieux soutenus (mesures qui conviennent d'être soulignées), la situation à La Réunion ne sera pas fondamentalement inversée à l'échéance des prochaines années.

Même si avec les moyens massifs et modernes de communication on tente aujourd'hui de valoriser telle ou telle mesure gouvernementale, régionale, départementale ou communale, tout le monde s'aperçoit et les jeunes en particulier que plus on parle de contrats aidés et d'emplois, plus le chômage s'accroît. Plus on inaugure de logements sociaux plus les demandes de logements insatisfaites augmentent et ainsi de suite.

Or la situation va s'empirer car il faut prendre en compte les éléments aggravants suivants :

- La poursuite de la croissance démographique, amplifiant les défis dans tous les domaines : emploi, logement, éducation, aménagement, déplacements ; la fin de la transition démographique est prévue dans 20 à 25 ans, en 2035–2040, où La Réunion passera à un million d'habitants.

### *Pour une nouvelle politique*

- Les dangers, découlant de la mondialisation du système capitaliste, qui pèsent sur l'agriculture (libéralisation du marché du sucre à partir de 2017) et sur l'économie (impact des APE).
- La baisse des dotations de l'État aux collectivités (impact sur la commande publique, donc sur l'activité économique et sur l'emploi).
- L'impact des changements climatiques.

Une autre politique est donc nécessaire. En effet, on entend souvent dire qu'il faut une autre politique.

Le PCR, pour sa part, fidèle à sa tradition et à ses combats, renouvelle aujourd'hui ses propositions pour une nouvelle politique. Il les rend publiques et invite tous les autres partis à en faire autant. Il souhaite qu'un large débat s'instaure entre Réunionnais•es à ce sujet pour aboutir à un projet consensuel de développement durable et solidaire à soumettre au gouvernement.

Les années 2015-2016-2017 vont être décisives et il appartient aux habitant•e•s de cette île de décider, eux-elles-mêmes, ce qu'il faut pour le pays. C'est ce que les Réunionnais•es ont fait en 1946.

Ils-elles se sont rassemblé•e•s au-delà des clivages politiques pour élaborer et faire adopter un projet pour La Réunion. C'est ce qui a été fait pour la loi de 1946. Ce qu'ils-elles ont su faire en 1946 ils-elles peuvent et doivent le faire en 2015. La situation de notre pays l'exige.

## **L'analyse du PCR et ses propositions aujourd'hui reconnues et respectées**

Le Parti Communiste Réunionnais avait en effet, quant à lui, anticipé cette situation dès 1959. Il proposait un projet global et cohérent de développement de La Réunion, fondé notamment sur :

- La responsabilité des Réunionnais•es dans la conduite des affaires de leur pays.
- La fin des inégalités et de toutes les discriminations.
- Le respect de la culture et de l'identité des habitant•e•s de cette île.

Sous le mot d'ordre d'Autonomie Interne, le projet du PCR détaillait les actions à mettre en œuvre pour le développement économique, social et culturel de La Réunion. Face à ce projet, la réponse du pouvoir et de ceux et celles qui le soutenaient a été la répression, la désinformation (l'Autonomie c'est l'indépendance), la fraude électorale, la violence, l'emprisonnement, le bannissement (ordonnance d'octobre 60), l'atteinte à la liberté d'expression, etc.

Mais aujourd'hui et c'est tant mieux, la réalité finit pas s'imposer. Jamais la culture réunionnaise n'a eu autant droit de cité. De plus en plus, on réclame davantage de responsabilité pour les élu•e•s du pays.

Le Président de la République lui-même, au nom de l'égalité réelle, vient de préconiser pour les Outremer un plan spécifique pour chaque territoire. Par ailleurs, l'autonomie fiscale est revendiquée. Quand en 1959 le PCR prônait la coopération avec les pays de l'océan Indien, on le traitait de "séparatiste" ; or aujourd'hui, aucun parti politique n'oserait se prononcer contre la coopération régionale.

Quand on voit ce positionnement actuel quasi unanime, on ne peut s'empêcher de souligner la vision prophétique de l'Autonomie mais aussi déplorer tout le temps qui a été perdu pendant 69 ans après la loi du 19 mars 1946. Car depuis, la situation à La Réunion s'est singulièrement dégradée, comme on vient de le voir.



# 25

## PROPOSITIONS DU PCR

La situation et les perspectives dictent d'une part de répondre à l'urgence sociale, et d'autre part de bâtir un nouveau modèle de développement, opérant une véritable "mutation politique", conciliant les exigences sociales, économiques, culturelles, environnementales et démocratiques.

### **Répondre à l'urgence sociale et en finir avec l'apartheid social**

C'est une priorité pour donner espoir à celles et ceux, de plus en plus nombreux (notamment les jeunes), qui sont "laissés pour compte". C'est un impératif pour la cohésion sociale et la mobilisation de tous pour un projet de développement durable et solidaire.

### **Emploi**

Tenir compte de la transition démographique qui, avec l'augmentation de la population, pose le double problème de la place de la jeunesse et du vieillissement des Réunionnais.

Mutualiser les crédits des emplois aidés pour la **création de deux grands services** dans :

- l'**aide à la personne** (petite enfance, périscolaire, personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées fragiles etc)
- l'**environnement** (protection et embellissement des sites, tri sélectif et valorisation des déchets etc.)

**Proposition n°1**  
Création de deux grands services : aides à la personne et environnement

Ces emplois doivent être pérennes, faire l'objet de formation et gérés démocratiquement à partir d'une structure comprenant des représentants de l'État, des collectivités, des associations de chômeurs, des personnes qualifiées, des syndicats... Ces deux grands services sont pourvoyeurs de dizaines de milliers d'emplois pérennes.

**Proposition n°2**  
Moratoire pour recrutement dans la fonction publique

Mettre en place **un moratoire sur les modalités des recrutements dans la fonction publique et assimilée**, à titre expérimental (article 72 de la Constitution - voir plus loin la nouvelle gouvernance) durant une quinzaine d'années : aucun poste ouvert dans la fonction publique n'est mis au mouvement à la fois en France et en Outremer dès lors qu'un Réunionnais disposant des compétences

requis (admission au concours, titulaire de la fonction publique) postule sur le poste, en application du principe « à compétence requise, priorité aux personnes de La Réunion ».

Dans le privé. Tout poste mis sur le marché de **l'emploi doit passer par le Pôle Emploi**. Le recours à la main d'œuvre extérieure devra résulter d'un constat de carence sur le marché réunionnais.

**Proposition n°3**  
Rôle accru de Pôle Emploi pour le recrutement dans le privé

**Proposition n°4**  
Lier aides aux entreprises & création d'emplois

**Proportionner les aides aux entreprises en fonction du nombre de créations d'emplois**, que ce soient les subventions ou les exonérations de charges.

Pour répondre à l'urgence sociale, élaborer et mettre en œuvre un plan de développement durable (dans tous les domaines), engager une politique de co-développement régional solidaire (voir plus loin), tout cela ouvre des perspectives en termes de créations d'emplois. Des dizaines de milliers d'emplois. Ne pas improviser, ne pas être pris au dépourvu, tout cela nécessite une gestion prévisionnelle de l'emploi. La tenue d'une **conférence annuelle pour l'emploi** réunissant les acteurs économiques, politiques, administratifs, syndicaux et associatifs pour anticiper sur les postes à pourvoir dans les futurs projets et les besoins en formation correspondant est une nécessité absolue.

**Proposition n°5**  
une Conférence annuelle pour l'emploi

## Logement

- Augmenter la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et le FRAFU (voir plus loin le Fonds régional de développement durable)
- Réaliser une programmation pluriannuelle de logements sociaux
- Recourir à des appels à projets pour les constructions innovantes, écologiques et économiques ; mobiliser les terrains inutilisés des collectivités et autres ; taxer les plus-values foncières. Faire appel à l'auto-construction (valoriser l'expérience réunionnaise)

**Proposition n°6**  
Une nouvelle  
politique pour le  
logement social

## Coût de la vie

Agir sur les prix et contre les monopoles, **mettre en place une structure d'autorité** (au-delà d'un observatoire des prix) maîtrisant toutes les données de la formation des prix (d'un bout de la chaîne à l'autre) et pouvant dicter des règles opposables (à titre expérimental, article 72 de la Constitution – voir la nouvelle gouvernance), de nature à lutter contre les monopoles ou des situations dominantes.

**Proposition n°7**  
Une réelle maîtrise  
des prix et  
s'approvisionner  
sur des marchés  
plus proches de La  
Réunion : en finir  
avec le  
Colbertisme

Agir sur les prix c'est aussi obtenir des marchandises à un coût moindre. Des échanges commerciaux avec les pays voisins situés à seulement quelques centaines ou milliers de kilomètres au lieu de 10 000 par rapport à la France et à l'Union Européenne devrait le permettre (voir coopération régionale – proposition 22). En finir avec le Colbertisme (quasi obligation de ne commercer qu'avec la métropole).

## Revenus

La politique des revenus découle largement de décisions relevant de la compétence de l'État. C'est en effet lui qui fixe les minimas sociaux, le SMIC et les salaires dans la fonction publique. C'est du fait de ses décisions que les revenus dans le secteur public bénéficient d'une majoration tenant compte du coût de la vie et que ce principe n'est pas appliqué pour le SMIC dans le secteur privé et pour les minima sociaux.

Face à cet "apartheid social" institutionnalisé, une harmonisation des revenus est essentielle pour la cohésion sociale.

S'agissant de la fonction publique, le rapport de la Cour des comptes publié le 11 février 2015 considère le système actuel comme « à bout de souffle » et préconise une « refonte » du dispositif . Prenant acte de cette perspective,



nous tenons à rappeler que toute réforme ou évolution est inséparable du respect de certains principes :

- concertation réelle avec les acteurs concernés,
- évaluation objective du coût de la vie et action sur les prix (voir plus haut)
- neutralité budgétaire (toute économie réalisée devant être réinjectée dans le circuit local)
- respect des avantages acquis pour les agents en poste...

La solution de transformer les majorations de rémunération en salaire différé sous forme d'épargne placée dans un fond de développement (cf proposition n°23) respecte ces principes et mérite d'être étudiée.

Par ailleurs, une revalorisation des minima sociaux fixés par le gouvernement ainsi que des basses retraites est une exigence de justice sociale, le coût de la vie étant le même pour tous. La prise en compte du coût de la vie pour tous exige également une revalorisation des bas salaires.

**Proposition n°8**  
Après le rapport de la Cour des Comptes : +6% pour les bas revenus

### La question des employés communaux.

Nous réaffirmons la nécessité de mettre fin à la situation injuste dans laquelle se trouvent les employés communaux non titulaires depuis près d'un demi-siècle. La différence de traitement entre employés servant le service public communal, départemental, régional ou de l'Etat ne peut perdurer, en vertu du principe de l'égalité dans la fonction publique.

## Instaurer un développement durable et solidaire

Avec une société équitable, une économie sociale et solidaire, une société et une économie nouvelles, résolument engagées dans la transition écologique, la démocratie participative et l'émancipation culturelle.

### Déplacements, routes

Une exigence : mettre en œuvre une alternative au tout-automobile (**reprendre le projet de voie ferrée** de Saint-Benoît à Saint-Joseph, train, tram-train etc). Chaque année, près de 25.000 véhicules supplémentaires sont importés à La Réunion. Si rien n'est fait pour relancer le transport collectif ferroviaire, le coma circulatoire est assuré.

**Proposition n°9**  
Relancer le transport ferré

La **Nouvelle Route du Littoral (NRL) doit répondre aux exigences préalables à un projet de cette envergure**. Il conviendra donc de réaliser une expertise économique et financière du projet, et respecter les avis des organismes environnementaux officiels de France et de La Réunion.

**Proposition n°11**

Plan de résorption des radiers

Par principe de précaution et pour faire face aux conséquences du réchauffement climatique, élaborer un **plan de résorption de tous les**

**radiers** de l'île, qui sont une des causes principales de pertes humaines lors des cyclones ou de grosses crues.

**Réaliser de nouvelles infrastructures routières indispensables** pour supprimer les blocages actuels et pour ouvrir de nouveaux axes de développement :

- La route de moyenne altitude (prolongement de la route des Tamarins dans le Nord et l'Est ainsi que dans le Sud (pont sur le Bras de Cilaos)
- La déviation de Saint-Benoît ;
- Améliorer la liaison Saint-Benoît – Saint-Pierre par les Plaines ; la rocade du Tampon.
- L'entrée Ouest de Saint-Denis

**Créer un office des routes** qui gérerait les routes pour tout le pays (réseau armature) ; les communes gérant le réseau communal. Redéfinir le partage du fonds routier ; arrêter des principes comme par exemple : 1 million d'euros pour l'automobile = 1 million d'euros pour le transport public (rails, voies bus, gares etc.).

**Proposition n°10**

Respect des règles financières et environnementales pour une solution de sécurisation de la liaison routière entre le Nord et l'Ouest

**Proposition n°12**

De nouvelles infrastructures routières indispensables

**Proposition n°13**

Création d'un office des routes

## Eau, déchets

Si aucune mesure n'est prise, avec l'augmentation de la population et celle de ses besoins en eau, La Réunion risque de connaître une pénurie. Ce qui serait un comble pour une île qui connaît des records de pluviométrie.

Les déchets : il convient de privilégier le tri sélectif et la valorisation (voir proposition n°1 : service public Environnement).

**Une politique ambitieuse de l'eau doit être mise en œuvre** en direction :

- de la ressource : barrages, retenues, captages des sources (le tout dans le respect de la biodiversité ; récupérer l'eau de la centrale de la rivière de l'Est (actuellement déversée dans la mer)

- l'interconnexion des ressources.
- des économies (usages domestique, industriel et agricole) et aussi réfection et entretien des réseaux de distribution (plus de 45% de pertes dans certaines communes)

**Proposition n°14**

Une nouvelle politique globale de l'eau

## Énergie

Les Réunionnais•es doivent pouvoir décider de la politique énergétique de leur pays. Inscrire ce principe dans la loi de transition énergétique. La Réunion dispose de toutes les ressources pour assurer sa sécurité énergétique afin d'atteindre d'ici 2025 l'autonomie électrique et d'ici 2030 l'autonomie énergétique.

**Proposition n°15**

L'autonomie énergétique par la maîtrise de la politique énergétique par les Réunionnais•es

Mettre en œuvre l'objectif proclamé en 1998 par la Région-Réunion (elle a été la première de France et d'Outremer à le faire) d'atteindre l'autonomie énergétique en 2025 à partir :

- du photovoltaïque
- de la biomasse (étude CIRAD)
- de l'éolien
- de l'hydraulique
- des énergies marines
- des économies d'énergie (chasse au gaspillage, isolation thermique des bâtiments etc.)
- de la géothermie (relancer les forages verticaux)

Dans cet objectif, saisir les opportunités offertes par la loi sur la transition énergétique et mettre en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires. Favoriser les opérations d'autonomie énergétique des foyers (habitat ou groupe d'habitation à énergie positive) en rupture avec le principe de centralisation.

Pour les véhicules de déplacement aller vers le remplacement du tout-pétrole par le tout-électrique.

Pour faire face à la précarité énergétique :

- Prévoir la programmation de l'enfouissement du réseau (9.000 km dont les ¾ en voie aérienne)
- Anticiper les futures unités de production : centralisation ou décentralisation.
- Obtenir d'EDF 1kw d'énergie fossile = 1kw d'énergie renouvelable.

La mise en œuvre d'un projet de développement durable dans les seuls domaines qui viennent d'être évoqués constitue un gisement important d'emplois (plusieurs dizaines de milliers) pérennes et qualifiés. Prévoir les formations nécessaires, voir mesure n°5.

## Éducation, Culture

Le développement durable n'est pas seulement économique, il est aussi social, environnemental, culturel, éducatif et institutionnel. Certains aspects ont été abordés dans la première partie. (cf. chapitre "Répondre à l'urgence sociale").

En matière d'éducation, **donner plus de place à la langue, à la culture, à l'histoire et à l'identité du peuple réunionnais** à l'école, dans les programmes scolaires, dans la vie administrative et dans les médias.

Poursuivre la réflexion et la **réforme des rythmes scolaires** sur l'organisation de l'année scolaire tenant compte de l'inversion des saisons par rapport au calendrier scolaire de l'hémisphère nord (année climatique).

La lutte contre l'illettrisme commence dès la maternelle. Le décrochage scolaire n'est pas seulement imputable à l'enseignement mais aussi au milieu social de l'enfant. Une **cellule pluridisciplinaire pour la lutte contre l'illettrisme**, chargée du décrochage, doit comporter outre des enseignants, des parents d'élèves et aussi des organismes sociaux (CCAS, Conseil général, etc.) et être pluridisciplinaire.

### Proposition n°17

Une meilleure organisation de l'année scolaire

### Proposition n°16

Accorder une plus grande place à l'histoire et à la langue de La Réunion

**Valoriser et enrichir la culture et l'identité réunionnaises** dans la diversité et l'unité de la composition du peuple réunionnais (valorisation de lieux de mémoire, d'expression et de création, projet de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise).

### Proposition n°18

Cellule pluridisciplinaire pour la lutte contre l'illettrisme

## Développement économique

### Proposition n°19

Valorisation de la culture et de l'identité réunionnaises

**Poursuivre l'objectif de la sécurité alimentaire** : produire au maximum ce que nous consommons (restauration collective, charte entre producteurs et grande distribution, ventes directes aux consommateurs, expérimentations d'économies circulaires ; nouer des partenariats de co-développement gagnant-gagnant et solidaire.

**Soutenir les secteurs à fort potentiel** (productions agricoles bio et/ou labellisés, économie du numérique, économie de la mer, agro-nutrition, tourisme, artisanat d'art, etc) en investissant dans la connaissance, la recherche, l'innovation.

### Proposition n°20

Réaliser l'objectif de sécurité alimentaire

## Coopération régionale et co-développement

27 pays d'Afrique Orientale (représentant 600 millions d'habitants), dont les îles voisines de La Réunion, discutent actuellement d'un accord d'intégration économique. Ces mêmes pays signeront –certains l'ont déjà fait– des accords de libre échange avec l'Union Européenne : les Accords de Partenariat Économique (APE). De plus, ces îles sont confrontées aux mêmes problèmes qui vont se poser au 21<sup>e</sup> siècle :

- la question de la mer et des océans,
- le problème de l'énergie,
- les effets du réchauffement climatique,
- la croissance démographique.

**Proposition n°21**  
Investir en faveur  
des secteurs à fort  
potentiel

La coopération entre ces pays de l'Indianocéanie peut prendre la forme de la mise en œuvre d'un plan solidaire de développement durable couvrant la recherche, l'innovation, la santé, l'environnement, la sécurité alimentaire, les activités économiques, sociales, culturelles, (enjeu de la francophonie), éducatives (avec le concept de l'Université de l'Océan Indien), etc.

Les facteurs suivants doivent être pris en compte :

- Evolution démographique et économique du grand voisinage de La Réunion : en 2050, l'Afrique passera à 2 milliards 500 millions contre 1 milliard d'habitants aujourd'hui, la population de Madagascar passera à 55 millions d'habitants contre 24 millions aujourd'hui. Les îles du sud-ouest de l'océan Indien représenteront un bassin de population de 60 millions d'habitants proches de la francophonie. D'où notre proposition de créer pour toutes les îles une Université de l'Océan Indien.
- Création d'un grand marché de l'Afrique de l'Est ;
- Signature des APE entre l'Union européenne et ces pays africains.
- La Réunion ne peut pas se tenir à l'écart de toute cette évolution dans sa région géo-économique.

**La Réunion doit obtenir les moyens de s'intégrer dans cet ensemble** en lui déléguant la compétence de passer des accords avec les pays voisins.

**Proposition n°22**  
Donner à La  
Réunion les  
compétences et  
politiques et  
juridiques et les  
moyens de mieux  
s'insérer dans la  
région

## Une nouvelle gouvernance

### Des moyens financiers

Ré-orientation des flux financiers actuels vers le développement en créant un **fonds régional du développement durable** alimenté par des dotations de l'État, de l'UE, l'épargne rémunérée des particuliers (la sur-rémunération représente à elle seule 800 millions d'euros par an ; l'épargne des particuliers représente 8,599 milliards d'euros à La Réunion) ; une taxation sur la plus-value foncière, un impôt sur les bénéfices des grandes compagnies oeuvrant à La Réunion mais dont les sièges sociaux sont à l'extérieur, une taxe sur les recettes réalisées à La Réunion par les sociétés de jeux : le PMU et la Française des Jeux prélèvent à La Réunion 320 millions d'euros par an...

#### Proposition n°23

Créer un fonds régional du développement durable et solidaire

### Des moyens politiques

Compte tenu de l'évolution de notre environnement géo—économique, avoir les moyens de discuter librement avec nos voisins de l'Indianocéanie et la possibilité de passer avec eux des accords commerciaux et autres, surtout au moment où les APE définitifs se mettent en place avec l'UE.

Avoir des relations plus directes avec l'Union Européenne.

Pouvoir élaborer une politique fiscale équitable adaptée aux conditions et aux besoins de La Réunion. La réforme de l'octroi de mer doit s'inscrire dans le cadre de l'élaboration de cette politique fiscale globale.

Quelles institutions mettre en place ? Au moment où sont en débat, à l'échelle de la République, la réforme des collectivités territoriales et de leurs compétences, un grand débat spécifique doit être organisé à La Réunion.

Pour ce faire, nous proposons la **création d'un Congrès réunissant les élus•e•s de la Région et du Département**, qui discuteront de cette question. C'est, de notre point de vue, la meilleure façon d'organiser la concertation la plus large possible avec les principaux intéressés.

#### Proposition n°24

Une instance de concertation : le Congrès

Ce Congrès peut être aussi l'instance de concertation pour élaborer ensemble, avec tous les acteurs économiques, politiques, administratifs, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux, un plan de développement démocratique pour La Réunion.

Celui-ci serait à contractualiser avec l'État et l'UE (le plan du territoire de La Réunion comme le souhaite le Président de la République) et pour tirer le meilleur profit de la loi d'expérimentation dans le domaine de l'emploi, de la fiscalité, du contrôle des prix, de la coopération régionale et des relations avec l'UE.

## L'urgence : la canne et l'agriculture

C'est la plus grave crise économique, sociale et environnementale que La Réunion n'a jamais connue qui se profile à l'horizon 2017. Avec la fin programmée dans 2 ans des quotas sucriers et des prix garantis, c'est la perspective d'une crise encore plus grave que celles intervenues dans notre histoire avec la disparition successive du géranium, du vétyver et de la vanille.

Elle concerne toute La Réunion, non seulement les agriculteurs et toute la filière canne, mais aussi tous les responsables, notamment tous les élus (es).

Il y a une nécessité de **réunir, en urgence, tous les acteurs** (planteurs, syndicats, usiniers, industriels, chambres consulaires, administrations, organismes de recherche, élu•e•s du Parlement, des collectivités, etc.), en conférence extraordinaire, pour trouver ensemble des solutions pour le présent et l'avenir. Dans l'immédiat, assurer les revenus des planteurs de canne.

### Proposition n°25

Réunir d'urgence une conférence extraordinaire pour préparer l'échéance de 2017 et ouvrir de nouvelles perspectives pour la filière canne par la recherche, l'innovation et la valorisation de tous les produits issus de la canne et par un nouveau partage des richesses découlant de ces valorisations

# 25 propositions pour un développement durable et solidaire :

## Proposition n°1

Création de deux grands services : aides à la personne et environnement

## Proposition n°2

Moratoire pour recrutement dans la fonction publique

## Proposition n°3

Rôle accru de Pôle Emploi pour le recrutement dans le privé

## Proposition n°4

Lier aides aux entreprises & création d'emplois

## Proposition n°5

Une Conférence annuelle pour l'emploi

## Proposition n°6

Une nouvelle politique pour le logement social

## Proposition n°7

Une réelle maîtrise des prix et s'approvisionner sur des marchés plus proches de La Réunion : en finir avec le Colbertisme

## Proposition n°8

Après le rapport de la Cour des Comptes : +6% pour les bas revenus

## Proposition n°9

Relancer le transport ferré

## Proposition n°10

Respect des règles financières et environnementales pour une solution de sécurisation de la liaison routière entre le Nord et l'Ouest

## Proposition n°11

Plan de résorption des radiers

## Proposition n°12

De nouvelles infrastructures routières indispensables

## Proposition n°13

Création d'un office des routes

## Proposition n°14

Une nouvelle politique globale de l'eau

## Proposition n°15

L'autonomie énergétique par la maîtrise de la politique énergétique par les Réunionnais·es

## Proposition n°16

Accorder une plus grande place à l'histoire et à la langue de La Réunion

## Proposition n°17

Une meilleure organisation de l'année scolaire

## Proposition n°18

Cellule pluridisciplinaire pour la lutte contre l'illettrisme

## Proposition n°19

Valorisation de la culture et de l'identité réunionnaises

## Proposition n°20

Réaliser l'objectif de sécurité alimentaire

## Proposition n°21

Investir en faveur des secteurs à fort potentiel

## Proposition n°22

Donner à La Réunion les compétences politiques et juridiques et les moyens de mieux s'insérer dans la région

## Proposition n°23

Créer un fonds régional du développement durable et solidaire

## Proposition n°24

Une instance de concertation : le Congrès

## Proposition n°25

Réunir d'urgence une conférence extraordinaire pour préparer l'échéance de 2017 et ouvrir de nouvelles perspectives pour la filière canne par la recherche, l'innovation et la valorisation de tous les produits issus de la canne et par un nouveau partage des richesses découlant de ces valorisations



Retrouvez les propositions du  
**Parti Communiste Réunionnais**  
sur [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)